

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2 PROJET

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/01/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	
		Services *			217	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *					224
	Subventions d'exploitations reçues					226
	Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
	Variation de stocks (marchandises) *					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244
	Rémunérations du personnel *					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements *					254
	Dotations aux provisions					256
Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260	262	
Total des charges d'exploitation (II)						264

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 (4 778)
Produits financiers (III)	280	104 000	Charges financières (V)	294	5 804	
Produits exceptionnels (IV)						290
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }				300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 93 418

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	5 200	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991				
	ZFANG 44. quaterdecies 345	Investissements outre-mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies) 993			
	Créance due au report en arrière du déficit	346			350 104 000
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A) 655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A) 643			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B) 645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C) 647			
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D) 648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) 641			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F) 990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G) 649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354 5 382
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables * 9 857	dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					
		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372 5 382

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>A2 PROJET</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>20 RUE DE LA COMBE DU RENARD 34990 JUVIGNAC</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>7</td><td>9</td><td>9</td><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>												8	8	8	7	9	9	7	9	8	0	0	1	0
8	8	8	7	9	9	7	9	8	0	0	1	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																								
										Exercice N clos le														
										<u>3</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>9</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>3</u>														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028		030																			
	Immobilisations financières * (1)		040	1 134 700	042				1 134 700															
Total I (5)			044	1 134 700	048				1 134 700															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																			
		Autres * (3)	072	3 201	074				3 201															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	2 709	086				2 709															
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
Total II			096	5 910	098				5 910															
Total général (I + II)			110	1 140 610	112				1 140 610															
PASSIF										Exercice N		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				300 000															
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126				30 000															
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131																			
	Report à nouveau				134				78 894															
	Résultat de l'exercice				136				93 418															
	Subventions d'investissement				137																			
	Provisions réglementées				140																			
Total I					142				502 312															
Provisions pour risques et charges					Total II	154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				588 921															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				630															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	48 699			48 747															
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III					176				638 298															
Total général (I + II + III)					180				1 140 610															
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		489 330															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

SAS « A2 PROJET »

Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 Euros
Siège Social : 20 Rue de la Combe du Renard
34990 JUVIGNAC
RCS MONTPELLIER : 888 799 798

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 MARS 2024**

L'An deux mille vingt-quatre et le deux mars à dix-neuf heures, les associés de la S.A.S "A2 PROJET" se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière de la Présidence.

Sont présents à l'assemblée :

- M. ASTIER Hervé
Propriétaire de 15 300 actions
- Mme ASTIER Aurélie
Propriétaire de 14 700 actions

Lesquels ont, préalablement à leur entrée en séance, élargé la feuille de présence qui leur a été remise.

M. ASTIER Hervé préside la séance en qualité de président.

Le Président dépose sur le bureau :

Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
Quitus au président,
Affectation des résultats,
Ratification des comptes courants,
Rémunération de la présidence,
Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Après un bref échange de propos divers, et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 93 418,21 Euros, décide de l'affecter comme suit :

- Report à nouveau : 93 418,21 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - RATIFICATION DES COMPTES COURANTS

Les comptes courants des associés à la clôture de l'exercice présentent des mouvements et des soldes résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>Comptes courants associés</i>	<i>Solde en début</i>	<i>Mouvements débiteurs</i>	<i>Mouvements créditeurs</i>	<i>Solde à la clôture</i>
ASTIER Hervé	0 €	0 €	0 €	0 €
ASTIER Aurélie	0 €	0 €	0 €	0 €

Les associés ratifient les comptes courants tels qu'ils sont présentés par la comptabilité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

L'assemblée générale constate que la présidence n'a perçu aucune rémunération pour ses fonctions au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023. Sauf décision ultérieure de l'assemblée générale, il en sera de même pour l'exercice 2023/2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture et approbation, a été signé par le Président et les associés.

M. ASTIER Hervé



Mme ASTIER Aurélie

